

BATISEC

Juillet 2018

Chère lectrice, cher lecteur

Vous recevrez des informations sur les sujets suivants :

- Un apprentissage en toute sécurité
- Protection contre les rayons UV
- Site Internet et cours actuellement proposés par BATISEC
- Bureau BATISEC

Un apprentissage en toute sécurité

Début août, de même que des milliers d'autres jeunes en Suisse, de nouveaux apprentis commenceront leur formation. Chaque année, 25 000 de ces apprentis en Suisse sont victimes d'un accident du travail, trois de ces accidents ayant une issue fatale. Ces accidents du travail ne sont pas acceptables et il faut y remédier!

L'un des points les plus importants, c'est de veiller à ce que les jeunes en formation apprennent dès le départ les «Règles vitales» propres à leur métier.

Les objectifs de la campagne «Un apprentissage en toute sécurité» sont les suivants:

- En cas de danger ou de situation critique les apprentis disent **STOP** et clarifient la situation avec leur responsable.
- Les responsables hiérarchiques et les formateurs enseignent systématiquement à tous les apprentis les règles de sécurité applicables à leur profession et à leur entreprise, et veillent à fréquemment répéter les règles pour que les jeunes puissent approfondir leurs connaissances dans ce domaine.
- Les cours dispensés dans les écoles professionnelles permettent aux apprentis de se familiariser avec le thème des risques et d'améliorer activement leurs compétences en la matière.
- Tous les apprentis portent systématiquement les équipements de protection individuelle **dès le premier jour**.
- Tous les collaborateurs de l'entreprise formatrice sont conscients qu'ils doivent être exemplaires et montrent aux apprentis comment travailler en toute sécurité pendant toute la formation.

En fonction de leur niveau de formation, les apprentis sont désormais autorisés à effectuer des travaux dangereux dès l'âge de 15 ans, à condition que les mesures d'accompagnement soient respectées par l'entreprise.

Vous trouverez d'autres informations détaillées sur l'apprentissage en toute sécurité, les «Règles vitales» et les mesures d'accompagnement des apprentis sur notre site Internet BATISEC: <https://www.batisec.ch/fr/themes/securite-durant-lapprentissage/>.



Protection contre les rayons UV

En Suisse, trois personnes par jour développent un cancer cutané lié à leur activité professionnelle. La Suva a donc décidé de davantage responsabiliser les employeurs à cet égard. A compter de janvier 2019, différentes mesures de protection visant à prévenir le cancer de la peau seront obligatoires. Il est donc indispensable d'adopter des mesures de sécurité au travail. La campagne «Protégez-vous contre les rayons UV» vous informe sur les mesures et solutions à mettre en œuvre pour se protéger contre les rayons UV en plein été.

L'essentiel en bref:

- Les deux tiers des rayons UV nocifs parviennent à la surface de la terre entre 11h et 15h.
- Les rayons UV sont plus intenses en montagne qu'en plaine.
- Les rayons UV sont encore plus intenses en cas de réverbération sur des surfaces claires ou métalliques (par ex. les toits plats), sur l'eau, la neige ou le sable.

Comment se protéger efficacement contre les rayons? – La brochure d'information de la Suva vous indique toutes les mesures de sécurité requises. Cliquez sur ce lien pour consulter la [Brochure d'information](#).

Site Internet BATISEC et cours proposés par BATISEC

Le site Internet BATISEC a été entièrement remanié et vous fournit désormais des informations classées par branches et par thèmes. Vous aurez ainsi plus rapidement accès aux informations pertinentes pour votre entreprise!

L'inscription aux cours via le site Internet a également été remaniée. Vous trouverez tous les descriptifs de cours sous <https://www.batisec.ch/fr/prestations/cours/> et vous pouvez procéder à l'inscription en ligne.

BATISEC Secrétariat

Batisec se tient à votre disposition pour toute question, commande ou autre demande:

BATISEC
c/o SRB Assekuranz Broker AG
Luggwegstrasse 9
Postfach
CH-8048 Zürich
www.batisec.ch
info@batisec.ch
044 497 87 33

